

COMMUNE DE CORBONOD

Compte rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2017

Présents : Joseph TRAVAIL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Pierre BRUN, Estelita LACHENAL, Nadia POIRIER, Jean COLLIN, Régis MOLLEX, Patrick CHAPEL, Marie-Claude BERNARD.

Absents : Floriane CLARY, Laurent BERNARD.

Absents excusés : Nicolas BOTTERI, Géraldine GREMERET.

Pouvoirs : de Nicolas BOTTERI à Régis MOLLEX et de Géraldine GREMERET à Sandrine TASSET.

Secrétaire de séance : Patrick CHAPEL.

Convocation : 24 février 2017

Ordre du jour :

- E. P. F. L. de l'Ain – retrait,
- Forêt communale, programme de travaux et demande de subvention,
- Devis :
 - o Entreprise MANGIN pour la chaufferie de l'école primaire,
 - o B. S. O. pour le remplacement du serveur informatique de la mairie,
- Divers.

I) Approbation du compte rendu de la réunion du 19 janvier 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 19 janvier 2017.

II) E. P. F. de l'Ain - retrait :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- la Communauté de Communes a demandé son adhésion à l'E. P. F. de Haute Savoie ; cette adhésion entraîne, de facto, l'adhésion de la commune à l'E. P. F. de Haute Savoie,
- la commune ne peut pas être membre de deux E. P. F. en même temps,
- la délibération en date du 22 septembre 2016 demandant le retrait de la commune à l'E. P. F. de l'Ain.

Le Maire précise que la demande de retrait en date du 22 septembre 2016 ne respecte pas le délai réglementaire et qu'il convient de délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du retrait de l'EPF de l'Ain et demande au Conseil d'Administration de l'EPF de Haute Savoie de bien vouloir poursuivre les portages en cours (terrains AT 74, 75, 76 et 77 et propriété de La Trille).

III) Forêt communale, programme de travaux et demande de subvention :

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du plan d'aménagement forestier 2012/2031 pour la gestion de la forêt communale, l'O. N. F. propose :

- un devis pour des travaux de mise aux normes des infrastructures pour 5 700. 00 €HT soit 6 840 €TTC (subvention 50 % du montant HT),
- un devis pour la maîtrise d'oeuvre pour 742. 50 € HF (891 €TTC),
- un projet de vente publique de bois, parcelle 18 i sur une surface de 15 ha 26 (443 m3 de feuillus).

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

IV) Devis :

A) Entreprise MANGIN :

La chaudière de l'école primaire a été changée en 2011 mais la tuyauterie et l'installation électrique sont obsolètes. Le Maire présente le devis de l'Entreprise MANGIN pour la reprise de la tuyauterie (remplacement des vannes, servomoteur, pot de décantation, robinets d'équilibrage, ...) pour un montant total de 5 655. 95 €HT (6 787. 14 €TTC).

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Un devis sera demandé à l'électricien.

B) B. S. O. :

Le serveur de l'installation informatique de la mairie est saturé.

Jean-Louis GENY a reçu le commercial de B. S. O. avec qui la commune a signé un contrat pour la gestion et le dépannage du matériel informatique. Le réseau comprend plusieurs disques durs et rend impossible une mémoire

externe, la location d'un nouveau serveur sur une période de 3 ans reviendrait plus cher qu'un achat.

Le Maire donne lecture du devis de B. S. O. pour un montant de 6 816 €HT (8 179. 20 €TTC) comprenant la fourniture d'un serveur, l'installation du matériel et des licences.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

V) Divers :

A) Fonctionnement des commissions de la C. C. U. R. :

Le Maire expose que les conseillers des communes de la C. C. U. R. qui le souhaitent peuvent participer aux travaux des commissions.

Jean-Louis GENY demande s'il est obligatoire que des conseillers de chaque commune participent aux réunions de toutes les commissions.

Le maire précise que l'idée de départ était de faire représenter chaque commune dans toutes les commissions mais que c'est matériellement très difficile.

La liste des commissions sera distribuée aux conseillers afin de leur permettre de réfléchir à leur éventuelle inscription dans une commission.

Estelita LACHENAL participe aux réunions de la commission sociale. Tout le territoire est déjà bien représenté. La commission travaille actuellement au projet de création d'une crèche (25 places) dans les anciens locaux de l'Office de Tourisme à SEYSSEL 74, dans le cadre de la compétence Petite Enfance, et de création d'un centre de loisirs à MINZIER, dans le cadre de la compétence Jeunesse.

Le projet de crèche qui comprendrait également un Relai d'Assistantes Maternelles est estimé entre 300 000 et 350 000 € et serait subventionné par la C. A. F., le département,

La crèche devrait être opérationnelle fin 2017/début 2018. Le fonctionnement pourrait être confié à une association type Familles Rurales.

D) Informations :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, les décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales :

D. I. A. pour lesquelles il a fait savoir que la commune n'exercera pas son droit de préemption :

- maison THEVENARD à Gignez,
- terrain FROMENT à Eilloux,
- terrain JACQUET à La Trille,
- maison DESBIN à Etranginaz.

Devis acceptés :

- Entreprise MANGIN pour refaire la plomberie et le sanitaire dans l'ancien local du tennis pour 1 547. 09 €,
- SARL DEKENS pour tailler le platane situé rue du Château pour 900 €.

La séance est levée à 22 h 45.